



Avertissement



VIGNE

No 01 – 5 mai 2011

EN BREF :

- Degrés-jours et développement.
- Actions de prévention AVANT LE DÉBOURREMENT : blanc et anthracnose.
- Nouvelles homologations de fongicides : **PRISTINE, PRESIDIO, HUILE DE PULVÉRISATION 13E, VIVANDO, QUINTEC** et **MICROTHIOL DISPERS**.
- Traitements herbicides.
- Protection contre le gel.
- Références.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Une accumulation d'environ 25 à 29 degrés-jours en base 10 °C est nécessaire pour le débourrement de la vigne. Selon des observations terrain provenant de la Montérégie en date du 2 mai, les écailles des bourgeons commencent à tomber dans les variétés hâtives et semi-hâtives. Présentement, seulement 15 à 20 % des bourgeons sont au stade bourgeon dans le coton (stade 3 selon Lorenz).

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 3 mai 2011 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne
Capitale-Nationale	0,62
Centre-du-Québec	17,08
Estrie	21,30
Lanaudière	6,31
Laurentides	12,02
Mauricie	4,08
Montérégie-Est	24,88
Montérégie-Ouest	23,48
Outaouais	16,25

Données provenant d'Agrométéo



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

ACTIONS DE PRÉVENTION AVANT LE DÉBOURREMENT

Blanc et anthracnose

Application de polysulfure de calcium (LIME SULPHUR), de préférence avant le débourrement pour éviter la phytotoxicité, mais possible jusqu'à la pointe verte.

Homologué contre le blanc de la vigne, il réduit également l'inoculum de l'anthracnose. De préférence, faire le traitement le plus tôt possible en début de saison, à un moment où le produit pourra bien sécher sur le feuillage (12 h) et lorsque les risques de gel durant la nuit suivant le traitement sont absents.

Notez que les traitements contre le blanc peuvent aussi être faits à différents moments : en prévention, dès les premiers signes de la maladie, à l'éclosion des bourgeons, lorsque les nouvelles pousses auront de 1 à 3 cm, et en pré et postfloraison.

Pour l'anthracnose, en plus de ce traitement préventif, il est maintenant possible d'effectuer un autre traitement préventif, donc avant l'apparition de la maladie. Voir la section des nouvelles homologations.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS DE FONGICIDES

PRISTINE (boscalide et pyraclostrobine)

Contre le blanc, le mildiou, l'anthracnose et la pourriture grise. Les doses d'application et le nombre d'applications varient selon l'ennemi à contrôler. Délai avant la récolte (DAR) de 14 jours.

PRESIDIO (fluopicolide)

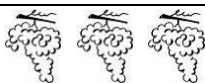
Contre le mildiou. Développement de résistance possible. Afin de diminuer les risques de résistance, utiliser en mélange avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dose variable selon la pression de la maladie. Délai avant la récolte (DAR) de 21 jours.

QUINTEC (quinoxifène)

Contre le blanc. 0,13 l/ha en prévention, maximum de 5 applications par saison. Délai avant la récolte (DAR) de 14 jours.

VIVANDO (metrafenone)

Contre le blanc. 0,75 l/ha, appliquez dès la fin du débourrement mais avant l'apparition de la maladie, maximum de 6 applications par saison. Délai avant la récolte (DAR) de 14 jours.



MICROTHIOL DISPERS (soufre)

Contre le blanc et les ériophyides de la vigne. Dose variable selon l'utilisation. Délai avant la récolte (DAR) de 21 jours.

HUILE DE PULVÉRISATION 13E (huile minérale)

Contre le blanc et les acariens. 10 l/ha, minimum 1 000 l de bouillie/ha pour diminuer les risques de phytotoxicité. Utiliser en préfloraison contre le blanc et dès l'apparition des acariens. Délai avant la récolte de 14 jours pour les raisins de table.

TRAITEMENTS DES MAUVAISES HERBES

Pour les vignobles établis (2 ans et plus) et non buttés, il est maintenant trop tard pour effectuer des traitements en prélevée. Les produits pouvant être utilisés à ce moment-ci et plus tard en saison sont : le **GRAMOXONE**, l'**IGNITE**, le **VENTURE** et des formulations à base de glyphosate et de simazine.

Par contre, pour les vignobles buttés, les traitements en prélevée sont toujours possibles avec, entre autres, des matières actives telles la simazine, le dichlobénil (ex. : CASORON, 1 mois avant le débourrement avec une température inférieure à 15 °C) ou des produits comme le **DEVIRINOL** (napropamide).

L'efficacité de ces produits dépend beaucoup de la quantité de matière organique présente dans vos sols. Consultez attentivement les étiquettes pour déterminer quelle concentration appliquer chez vous et les meilleurs moments d'application.

Afin de trouver le bon produit pour contrôler les mauvaises herbes présentes, il est fortement conseillé que vous fassiez l'inventaire des herbes nuisibles de votre vignoble. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin de mettre les bonnes concentrations de produit.

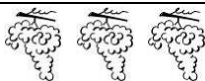
Parmi les options de remplacement des herbicides, il y a la pose d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et le sarclage mécanique.

PROTECTION CONTRE LE GEL

Pour bien se protéger contre le gel, il faut savoir à quel type de gel nous avons affaire. Il existe deux phénomènes de gel distinct : la gelée d'advection et la gelée de rayonnement.

La gelée d'advection, aussi appelée gelée de plein vent, se produit quand une masse d'air froid se déplace vers une zone et entraîne des conditions glaciales. Des vents importants soufflent à mesure que le front froid s'installe. L'épaisseur de la couche d'air froid varie de 500 à 5 000 pieds. Il est difficile de protéger les cultures contre le gel quand ces conditions se produisent.

Une gelée de rayonnement se produit quand un ciel clair et des vents calmes entraînent une inversion et une chute de température sous le point de congélation près de la surface du sol. L'épaisseur de la couche d'air faisant l'objet d'une inversion varie de 30 à 200 pieds (avec l'air chaud au-dessus).



Il existe des méthodes directes et indirectes pour limiter les dégâts de gel dans les cultures au printemps.

Les **méthodes indirectes** réfèrent au choix du site, à des pentes favorisant l'écoulement de l'air froid, aux sols plus lourds que légers, car ils emmagasinent plus de chaleur durant le jour, à la proximité d'un plan d'eau important, comme le fleuve et l'Estuaire du Saint-Laurent, à des brise-vents poreux qui laissent s'évacuer l'air froid, au choix de variétés qui débourent plus tardivement et à une taille plus tardive.

Parmi les **méthodes directes**, il y a l'irrigation par aspersion, les hélices et les chaufferettes.

L'aspersion d'eau : on commence l'aspersion d'eau avant que la gelée ne s'installe vers 1 à 1,5 °C. Avec la baisse de température ambiante, de la glace se formera sur les tissus végétaux. La formation de la glace libère de la chaleur et protège les feuilles de la gelée. Quand la température remontera, il faudra continuer l'aspersion d'eau jusqu'à ce que la chaleur ambiante ait fait fondre complètement la glace sur les feuilles. Quand tout sera fondu, il sera temps d'arrêter le système d'irrigation.

Les chaufferettes : plusieurs petites chaufferettes sont disposées dans le vignoble, leur chaleur induit un mouvement de l'air. Elles sont efficaces dans des conditions de gel par rayonnement jusqu'à -4 °C.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [SAgE Pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel](#).
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces](#).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – vigne – 5 mai 2011

